



# **LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL**

45, Rue de la Maurelle 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - ☎ 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## **Compte rendu du Bureau Directeur du 11 mai 2013 à Pernes BD N° 05/2012-2013**

Membres présents : BRUYERE Jean Pierre, CATOIRE Michel, CERASE Jean Louis, NERIN Cyrille, ROUGER Jean Claude, THOMAS Bernard, VAN HUFFEL Marie Pierre, ZAZZI Daniel.

Membres excusés : CORDIER Adrien, HEINRICH Béatrice, PEREIRA Georges, PETITBOULANGER Arnaud

Ouverture du Comité Directeur à 9h00

Remerciements au club de Pernes pour son accueil.

### **Intervention du Président de Pernes les Fontaines, Monsieur Pascal Mercier**

Remerciements pour l'attribution des finales régionales  
Remise trophée d'honneur par le président de la Ligue de Provence

### **Intervention de Jean Pierre Bruyere :**

#### **Compte rendu du Comité Directeur Fédéral**

Patrick BEESLEY est nommé DTN

CTC/CTE : une présentation a été faite, une diffusion sera faite sous peu au niveau des clubs

Marie Noëlle Servage a été suspendue 5 ans par la commission fédérale juridique.

L'AG de la FFBB 2014, se tiendra sur l'île de la réunion, le 11 octobre 2014.

Rappel de Jean Pierre Siutat : le personnel de la FFBB est à la disposition des ligues et des comités en cas de besoin sur demande

e-marque : mise en place le 1er septembre 2014, les CDF jeunes devront utiliser ce système. La partie formation sera à la charge des ligues.

Suite au CTC, certains tarifs fédéraux ont été modifiés, au niveau des mutations et licence T (mutation dirigeant deviennent gratuite au niveau fédérale) – voir le tableau à joindre.

Championnat de France U20, obligation pour les équipes de ProB d'y participer. Le championnat sera composé de 6 poules de 8 équipes (soit 48 équipes) par engagement libre. Si plus d'équipes s'engagent, des plateaux seront organisés dans chaque zone, pour sélectionner les équipes. La formule du championnat sera « Championnat + 1/4 + play-off »

#### **Etude de la proposition CRO**

Les frais kilométrique ne changent pas.

La participation des clubs restera inchangée au niveau de la péréquation.

La prime d'arbitrage, sera composée d'une prime sportive et d'une prime administrative. **Principe adopté à**

#### **l'unanimité.**

Débat autour du nombre de barème, 2 barèmes seront appliqués, adopté à la majorité :

- Barème 1 (Senior, U20 et U17)
- Barème 2 (U15 + U13)

Le barème 1 passera à 24 (20€ de prime de match + 4€ de prime administrative), **adopté à la majorité** (Cyrille Nerin vote contre, l'indemnité globale n'est pas suffisante).

Le barème 2 passera à 20, **adopté à l'unanimité.**

La prime administrative ne prendra en compte que la partie feuille de marque, sous le contrôle de la Commission Sportive. Un bilan sera fait en décembre.

La présence des arbitres à la journée de validation devrait être obligatoire

Déplacement intramuros : Les barèmes sont définis au kilomètre et pas par tranche. **Le principe est rejeté à l'unanimité.**

### **Intervention de Cyrille Nerin :**

Le compte rendu d'activité annuel avance bien, il manque encore la commission féminine et la commission des licences

Les convocations de l'AG sont parties, avec un courrier de présentation de la modification des statuts.

Une demande a été faite aux présidents de commissions pour préparer le projet d'activités 2013/2014.

**Intervention de Jean Louis Cerase :**

La procédure de contrôle des obligations sportives a été faite aux Comités. Une étude des réponses sera faite par la commission sportive.

Une information sera faite aux clubs, une fois la vérification faite.

Clôture Réunion 11h22